

Nouveaux enseignements en baccalauréat technologique Sciences et Technologies de la santé et du Social (ST2S)

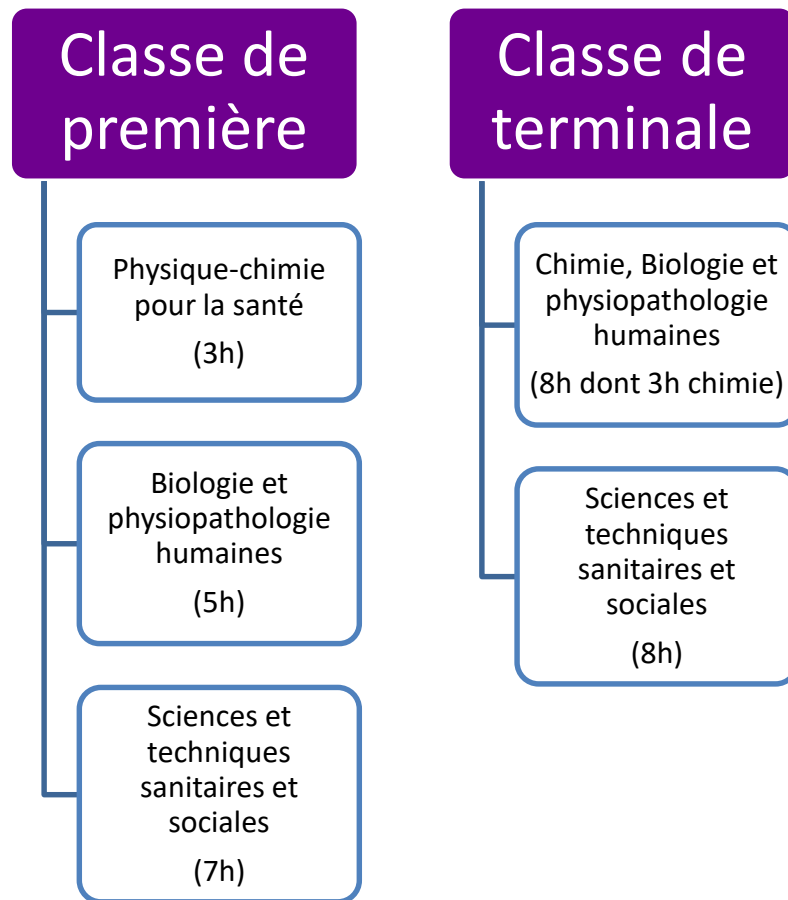
L'évaluation en contrôle continu en fin de première
en physique et chimie pour la santé

Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités **d'organisation du contrôle continu** pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique

- **Article 1** : « [...] d'une évaluation au cours du cycle terminal [...] qui se traduit par une **note dite de contrôle continu**, comptant pour quarante pour cent (40 %) de la note moyenne obtenue à l'examen par le candidat.
- **Article 2** : « Les épreuves communes de contrôle continu se répartissent pour chaque enseignement concerné, d'une part, **en deux épreuves en classe de première** et, d'autre part, **en une épreuve en classe de terminale**. Elles sont organisées en deux séries d'épreuves au cours des deuxième et troisième trimestres de la classe de première et en une série d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale. »

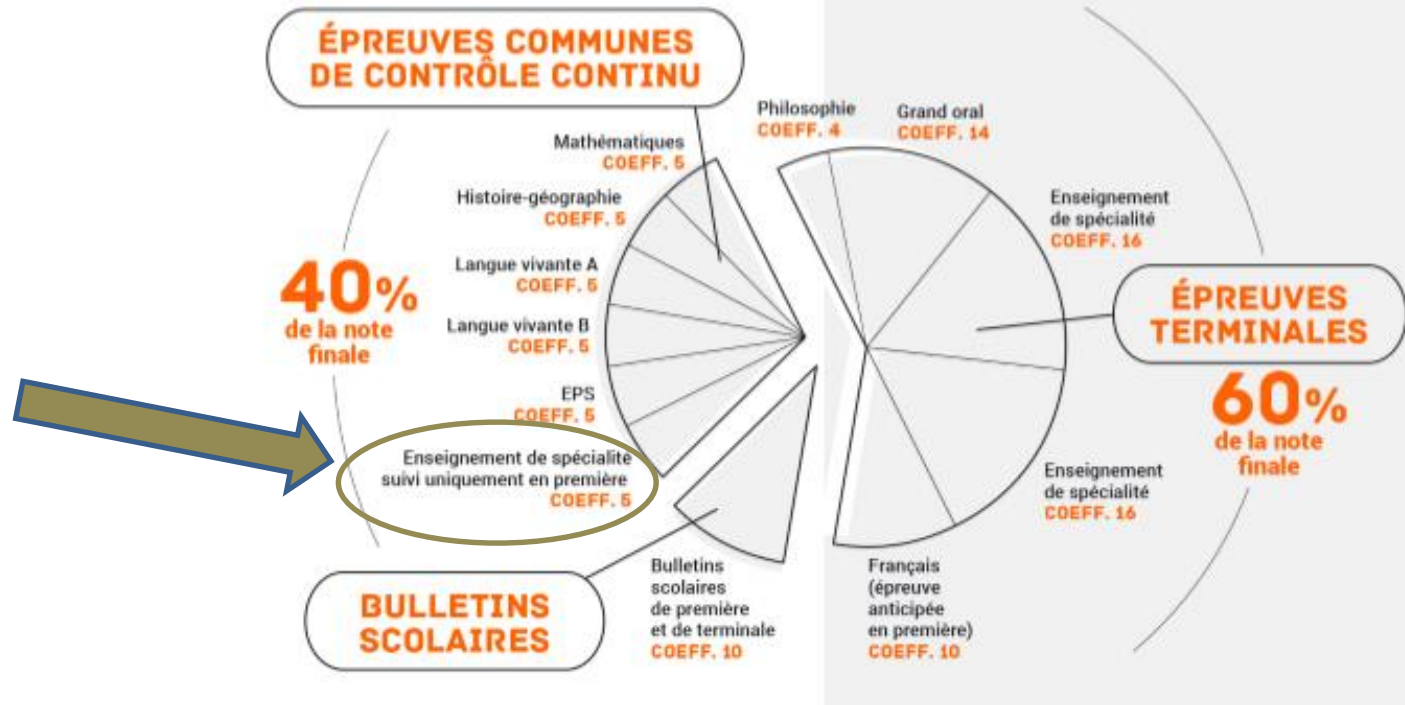
- **Article 2 (suite) : « L'enseignement de spécialité** suivi le cas échéant uniquement pendant la classe de première et **l'enseignement scientifique** sont évalués chacun en classe de première en une seule épreuve commune de contrôle continu. »
- les **sujets des épreuves communes** de contrôle continu sont élaborés sous l'autorité du ministre chargé de l'éducation nationale
- les **épreuves communes** écrites de contrôle continu sont corrigées sous couvert de **l'anonymat**
- une **commission d'harmonisation** des notes des épreuves communes de contrôle continu du baccalauréat est mise en place. Elle est présidée par le recteur d'académie [...] et composée d'IA-IPR et d'enseignants.

Enseignements de spécialités



L'épreuve a pour objectif l'évaluation des compétences acquises grâce à l'enseignement de spécialité « physique-chimie pour la santé » en classe de première définies dans l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALURÉAT TECHNOLOGIQUE



Modalités et calendrier

- Un sujet est composé de 4 briques dont 2 à dominante chimie et 2 à dominante physique
- Un barème équilibré entre physique et chimie
- Une brique est calibrée pour 30 minutes, un sujet pour une durée de 2 heures
- Production des briques juin-juillet max 2019
- Validation des sujets au plus tard pour septembre 2019
- Banque de sujets rendue publique pour la fin d'année 2019
- L'évaluation porte sur les compétences décrites dans l'ensemble du programme de « physique-chimie pour la santé » en 1^{ère} ST2S.

Cahier des charges de la construction d'une brique

- s'inscrit dans une partie du programme repérée par une expression clé*.
- mobilise des notions, capacités et compétences décrites dans le programme.
- questionne sur des aspects quantitatifs (calculs simples, ordres de grandeur, incertitudes...)
- s'appuie sur au moins 1 document sans texte dont la forme est variable (schéma, graphe, tableau, photo...)
- peut s'appuyer ou non sur un texte aménagé ou non, dont l'origine est variable (article...)
- peut s'appuyer ou non sur 1 aspect expérimental
- peut inviter à rédiger un commentaire argumenté
- peut inviter à une analyse critique ou prospective
- peut inviter à une restitution sous forme de graphe, de schéma ou de tableau
- peut mobiliser des connaissances de culture générale scientifique en lien avec santé et environnement
- satisfait à l'exigence de progressivité